Docusign Envelope ID: 49A784F0-84B6-854F-8177-5ADBB17C7FC1

Avvens Audit
Membre de Crowe Global
14, quai du Commerce
69009 LYON

S3C Gestion
51, rue Deleuvre
69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 2 483 237,20€
Savoie Technolac
73370 LE BOURGET DU LAC
R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2026 - 17° résolution -

Docusign Envelope ID: 49A784F0-84B6-854F-8177-5ADBB17C7FC1

ROCTOOL

S.A. au capital de 2 433 237,20 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation de compétence au Conseil d'Administration de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour 18 mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Docusign Envelope ID: 49A784F0-84B6-854F-8177-5ADBB17C7FC1

Le rapport du Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L.3332-20 du Code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux premières prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon, le 3 juin 2026

Les Commissaires aux comptes

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS

Signed by:
F0AF3F74BC85411...

Sophie LIVIO

DocuSigned by:
Sophie LIVIO
2E9A15AE9CE0461...

S3C Gestion

Bruno DEBRUN

DocuSigned by:
Bruno Debrun
FCB422442B68456...